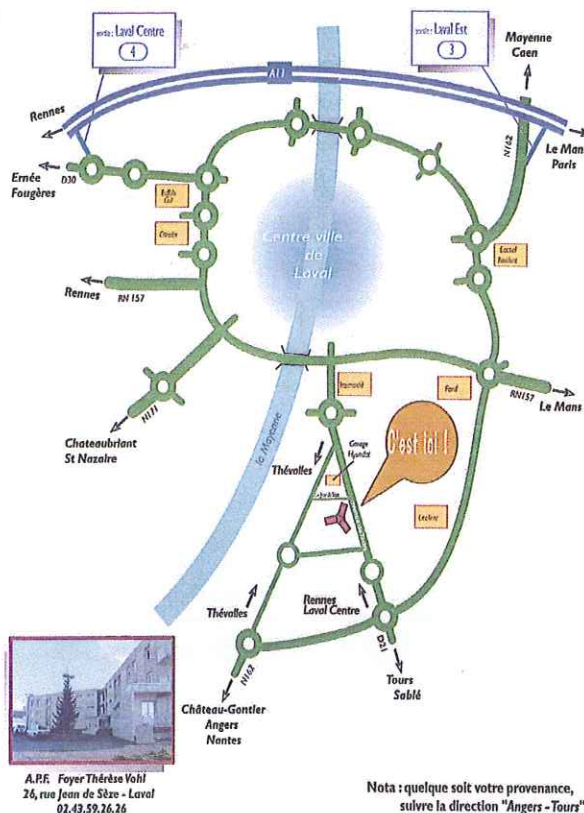


INFOS PRATIQUES

- **Chambres individuelles** équipées de **télévision**.
- Prestations réalisées sur place :
 - * **Entretien du linge personnel** par l'équipe lingerie.
 - * **Fabrication des repas** (service à l'assiette, respect des goûts et des régimes particuliers) par l'équipe de restauration.
- Possibilité d'avoir un **téléphone** du Foyer ou d'amener sa propre installation (communications facturées à la fin du séjour).
- Couverture **Wifi** sur la totalité de l'établissement.



Où se situe le Foyer Thérèse Vohl ?



Contacts :
Nathalie LORET - Secrétaire Médicale
Laure BOULIDARD - Responsable de Service

Foyer Thérèse VOHL
 26 rue Jean de Sèze - BP 43907
 53000 LAVAL
 Téléphone : 02.43.59.26.26
 Télécopie : 02.43.59.26.39
 Messagerie : foyer.laval@apf.asso.fr



Bienvenue en USAT

Unité Spécifique
 d'Accueil Temporaire

Foyer THERESE VOHL 53000 LAVAL



Le foyer Thérèse Vohl, ouvert en 1976, est conçu pour recevoir 59 personnes majeures en situation de handicap moteur avec ou sans troubles neurologiques, cognitifs et psychologiques associés.

Le foyer est structuré comme suit :

Foyer de Vie : interne et externe (37 places)
appartements de proximité et regroupés)

Service FAM / MAS / USAT

- * Foyer d'Accueil Médicalisé (6 places)
- * Maison d'Accueil Spécialisé (6 places)
- * **Unité Spécifique d'Accueil Temporaire** (10 places) anciennement nommée ATM

L'accueil temporaire s'inscrit dans la vie quotidienne du Foyer, parmi les usagers, autant pour les repas, les sorties et autres activités (cinéma, restaurant, ateliers...).

Les frais d'hébergement sont pris en charge dans le cadre d'une dotation de l'Etat à l'établissement.

Pour quelles raisons demander un accueil?

- ♦ Le droit à des séjours de répit pour une personne vivant à domicile ou en institution
- ♦ Une absence pour maladie, congés,... de l'aidant salarié
- ♦ Des séjours d'essais, de découvertes de la vie en établissement
- ♦ Une réponse à certaines situations d'urgence (tant pour la personne que pour son environnement).

Spécificités de l'Accueil Temporaire :

- * Le bénéfice d'un plateau technique pluridisciplinaire à votre disposition : soignants, infirmiers, médecin, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, travailleurs sociaux, assistante sociale, Coordinatrice Vie Sociale,...
- * Notre savoir-faire et notre expérience de l'accueil temporaire depuis 30 ans auprès de personnes atteintes de handicap moteur.

Modalités d'Accueil :

→ **Zone de recrutement :**



→ **Durée du séjour :**

90 jours maximum par année civile.

→ **Conditions d'admission :**

Orientation CDA* Accueil Temporaire prononcée par la MDPH* du département du domicile obligatoire.

→ **Suivi et évaluation :**

Réalisation d'un bilan pluri-professionnel sur demande, à l'issue du séjour.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1. Demander une orientation CDA à la MDPH du département de résidence.
2. Solliciter une prise en charge des frais de transport à la CDA.
3. Demander un dossier d'admission au Foyer Thérèse Vohl. Il est souhaitable de le renvoyer plusieurs mois avant la date du séjour envisagé. Pour les demandes urgentes, un dossier peut être étudié rapidement si besoin.
4. Après réception du dossier d'admission, l'établissement se prononce sur la suite à donner et réalise la programmation des séjours.
5. Le montant de votre participation financière (2010) est fixée à 16,285 € par jour. Voir avec votre mutuelle pour une éventuelle prise en charge ou faire une demande au fond de compensation MDPH.

